tion, qu'il déclare ne pas être sérieuse. Ses amis et lui ne sortiront pas du Congrès sans avoir voté l'adhésion à l'Internationale communiste.

LONGUET considère, contrairement à RENOULT, que l'on aborde le débat dans l'ignorance et l'équivoque, mais il ne peut, à son grand regret, recommander à ses amis de voter l'ajournement, car aucune Fédération n'a pu délibérer ce matin.

« La Fédération de l'Ain, dit le Directeur du « Populaire » estime avec raison que la question d'adhésion à la IIIe Internationale n'est pas exempte de toute équivoque et d'obscurité. Les milieux paysans ne sont pas assez préparés et, dans le pays, la théorie de la dictature de Moscou n'a pas été discutée sérieusement. Cette Fédération pense qu'il faut renvoyer la question à un examen plus approfondi des organisations et propose de réunir dans trois mois un Congrès spécial. Cette proposition me paraît justifiée. Les Fédérations départementales n'ont pas jugé en toute connaissance de cause ; elles ignorent que dans les statuts de Moscou, les groupements syndicaux doivent être subordonnés aux groupements clandestins. La majorité du Parti a voté dans la confusion et l'équivoque et elle ignore les conséquences de son vote. Toutefois la demande de la Fédération de l'Ain vient trop tard. »

L'opinion de Longuet n'est point partagée par BLUM, qui soutient la motion de la Fédération de l'Ain, car c'est pour lui, qu'on accuse à tort, dit-il, de chercher une scission, l'occasion de se cramponner à la dernière chance de sauver l'unité.

Comme on pouvait s'y attendre, la motion d'ajournement est repoussée à mains levées à une grosse majorité.

Sembat ouvre le feu

SEMBAT a le premier la parole dans la discussion générale.

« Deux points, dit-il, sont à retenir des déclarations des délégués des diverses Fédérations : d'abord l'enthousiasme avec lequel elles ont accueilli la motion d'adhésion à l'Internationale de Moscou, enthousiasme qu'on peut regretter mais qu'on ne peut nier. Ensuite le progrès des idées nouvelles dans la population des campagnes. Mais si le Parti adhère à la 3e Internationale, quelles seront les conséquences pratiques de son vote ? Comment appliquerez-vous vos résolutions ? Il y a longtemps qu'on parle de révolution, et qu'on la prépare ! »

Sembat parle ensuite de Guesde, du Comité de grève générale constitué avec M. Briand, et se tournant vers les jeunes, il leur dit : « Vous allez livrer le Parti à la discrétion de tout Gouvernement qui aura besoin, comme au dernier 1er Mai, d'avoir un coup de force, et de montrer ainsi sa poigne. Vous allez donner des armes aux Gouvernements de réaction et aux parquets. (On interrompt violemment sur les bancs de la gauche).

« C'est vous qui leur donnez des armes en ce moment, crie RAPPOPORT.

Un autre délégué ajoute : « Vous légitimez par avance les poursuites ! »

SEMBAT, imperturbable, continue : « Notre dessein est de vous montrer quel péril vous allez créer pour le Parti.

« Je crains, dit-il, qu'une dernière conséquence de votre vote ne soit que vous serviez les calculs de la bourgeoisie. Le gros patron et la bourgeoisie pris à la gorge par la crise financière et industrielle n'ont plus qu'un espoir : faire éclater un violent conflit avec le prolétariat. Les industriels veulent obtenir un plus gros rendement des ouvriers et on n'espère l'obtenir que par une réaction Versaillaise sans Commune, qui leur livrerait pour 10 ans le prolétariat meurtri et maté.

D'autre part au printemps prochain, le chômage peut prendre des proportions telles que les exaspérés n'entendront plus les conseils de prudence que vous leur donnerez et la bourgeoisie pourra encore dresser contre vous une majorité de paysans qui entend garder ses bénéfices de ces temps.

— Croyez-vous, interrompt VAILLANT-COUTURIER, que si nous n'adhérons pas à Moscou, la bourgeoisie renoncera à ses projets de répression sanglante ?

(On applaudit à gauche.

SEMBAT continue : « Vous voulez aller à Moscou, nous préférons aller à Londres. Rappelez-vous cet admirable mouvement ouvrier anglais, qui a su s'imposer à l'opinion anglaise, pourtant si chatouilleuse, et que Zinovief a traité en disant que c'était un mouvement bolchevik mené par des mencheviks. Zinovief faisait erreur, il n'y a pas de différence intellectuelle entre les travailleurs anglais et leurs dirigeants. Les français sont plus capables d'imiter le mouvement anglais que le mouvement russe.

Emotion et tumulte

L'orateur expose ensuite un nouveau programme pour le Parti, qui pourra lutter utilement quand il ne sera plus divisé.

Il rappelle que Jaurès demanda toujours à ses amis réformistes de ne pas repousser l'éventualité révolutionnaire et qu'il disait aux révolutionnaires : « Vous n'avez pas le droit de laisser le prolétariat piétiner sur place en lui fermant la voie des réformes. » La vérité selon Jaurès, ajoute Sembat, est à l'antipode de la vérité selon Moscou.

S'adressant à la majorité, l'orateur lui dit : « Vous êtes les maîtres, vous allez prendre des résolutions. Je ne songe pas sans angoisse à ce qu'elles pourront être. Quand on a travaillé et lutté avec un Parti toute sa vie... »

L'émotion empêche Sembat de continuer et une grande partie de l'assemblée lui fait une ovation.

SEMBAT se reprend et s'adresse encore aux jeunes : « A votre place, dit-il, et à votre âge, je ne sais si je pourrais résister à cet élan d'enthousiasme qui vous entraîne vers la 3e Internationale. C'est un effort considérable sur vous-mêmes que je vous demande. Croyez-vous pouvoir appliquer en France les méthodes de Moscou ? »

On essayera, dit VAILLANT-COUTURIER. En tout cas, depuis la mort de Jaurès, il y a eu la guerre, le Socialisme de guerre, la complicité des socialistes qui ont jusqu'au bout voté les crédits de guerre ! »

Un violent tumulte accueille cette interruption.

On s'interpelle de tous côtés.

Quand un calme relatif s'est rétabli, SEMBAT réplique avec un dédain attristé : « J'attendais de vous tous les arguments, mais j'espérais que vous m'auriez évité celui-là. »

A droite, on rappel que Vaillant-Couturier a demandé à Sembat de figurer sur la liste aux dernières élections législatives et qu'ils furent élus ensemble.

Le tumulte reprend de plus belle.

SEMBAT peut enfin terminer. « Prenez garde, dit-il, que vos fautes ne prolongent le règne de la bourgeoisie agonisante, au lieu de la faire disparaître ! »

Sur ces mots, vivement applaudi par une partie de l'assistance, la séance est levée et la suite de la discussion générale renvoyée à demain matin.

Un Drame sur la Ligne du Nord

UN VOYAGEUR EST TROUVE GRIEVEMENT BLESSE DANS LE TRAIN DE CALAIS A PARIS.

Paris, décembre. — Dans un train venant de Calais et arrivant en gare du Nord à 11 h. 25, on a trouvé ce matin un voyageur étendu sans connaissance sur la banquette. Il portait une blessure au visage. Il a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Son état a été jugé très grave.

Le voyageur était porteur de papiers au nom de Jules Clouet, âgé de 51 ans, demeurant à Calais.

Le commissaire spécial de la gare du Nord procède à une enquête afin d'établir s'il s'agit d'un suicide ou d'un crime.

Le Chômage dans le Bâtiment

REUNION DU CONSEIL NATIONAL

Paris, 26 décembre. — Le Conseil National de la Fédération du Bâtiment, s'est réunie aujourd'hui au siège Fédéral, rue Grange-aux-Belles, afin d'examiner la situation créée par la crise du chômage et d'envisager les remèdes à y apporter.

CHENILLES CURATIVES

Elles détruisent les microbes de la peste et de la tuberculose

Paris, 26 décembre. — Les chenilles vont-elles nous apporter le remède souverain contre la tuberculose ?

Un savant bactériologiste, M. Metalnikow a communiqué à l'institut Pasteur le résultat d'expériences curieuses sur le pouvoir dévolu aux chenilles de détruire ou d'annihiler les bacilles réputés les plus contagieux, celui de la diphtérie, celui du tétanos, celui de la peste, celui même de la tuberculose.

La chenille conserve une immunité devant ces redoutables ennemis parce qu'elle les absorbe, les digère en quelque sorte.

— Autrement dit, déclare M. Metalnikow, les chenilles sont douées d'une vitalité et d'une résistance extraordinaires contre les microbes et leurs substances toxiques.

Aussi bien, ce biologiste démontre, dans le mémoire qu'il présente, que la chenille, à qui on a injecté des bacilles tuberculeux, détruit ces derniers en deux ou trois jours, alors que le bacille de Koch résiste pendant des années chez l'homme.

M. Metalnikow ajoute d'ailleurs :

« J'ai expérimenté sur des milliers de chenilles et je suis persuadé qu'il faut chercher de ce côté une solution pratique. Puisque la chenille possède des ferments digestifs qui détruisent les microbes pathogènes, tous mes efforts vont se tendre pour isoler ces ferments. »

La conclusion suit naturellement cette donnée : peut-être, un jour, pourrait-on utiliser un sérum de chenille pour guérir la tuberculose.

Drame de Famille

UN MARI SEPARE DE SA FEMME TUE UN DE SES BEAUX-FRERES ET EN BLESSE DEUX GRIEVEMENT.

Bourg, 26 décembre. — Hier soir, un ouvrier mécanicien, Emile Ritter, 26 ans, originaire de Bitschwiller, arrondissement de Thann, se présentait au domicile de ses beaux-parents, les époux Jeantet, pour leur réclamer sa femme, avec laquelle il vivait en mauvais termes et qui l'avait quitté il y a quelques jours pour se réfugier chez une tante à Lyon parce qu'il l'avait menacée de mort.

Ritter se trouva en présence de ses beaux-parents, qui soupaient paisiblement.

Une discussion s'engagea entre lui et ses trois beaux-frères. Tirant de sa poche un pistolet qu'il avait acheté une heure auparavant, il tira à bout portant et tua l'aîné de ces derniers, puis blessa les deux autres très grièvement.

Ritter a été arrêté peu après, au moment où il cherchait à prendre un express pour Belfort.

Spéculation sur les loyers

UN VAUTOUR PRIS AU PIEGE

Lyon, 26 décembre. — La Cour d'Appel de Lyon vient de rendre un arrêt nouveau en matière de spéculation sur les loyers :

Une riche propriétaire du cours Lafayette à Lyon, louait récemment à bail, pour 9 ans, à raison de 1.200 fr. par an, un appartement de trois pièces, loué avant la guerre 450 francs.

Le locataire ayant connu le précédent prix, porta plainte et le tribunal correctionnel condamna la propriétaire à 2.000 fr. d'amende et 4.500 francs de dommages-intérêts.

La propriétaire fit appel et offrit vainement la résiliation du bail et une réduction de loyer.

La Cour modifia la décision des premiers juges en condamnant la propriétaire à servir pendant la durée du bail, une indemnité annuelle de 450 fr. à son locataire.

Assassinat d'un étudiant

IL EST TUE EN PLEINE RUE D'UN COUP DE REVOLVER

Nancy, 26 décembre. — La nuit dernière, rue Saint-Jean, à Nancy, M. René Schmisser, étudiant en médecine, fils d'un entrepreneur de Nancy, a été tué d'une balle de revolver tirée par un groupe de jeunes gens.

La police accourue aussitôt, a arrêté un nommé Defrie, au moment où il venait de jeter son revolver. Fouillé, Defrie a été trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt.

Une enquête a été ouverte pour établir les mobiles de ce crime.

Un Fratricide

POUR DEFENDRE SA MERE, UN JEUNE HOMME TUE SON FRERE DE DEUX COUPS DE FUSIL.

Lyon, 26 décembre. — Mme Ernestine Truesse, 58 ans, divorcée, vivait à Roche-Sauve avec ses deux fils, Abel, 18 ans, et Louis, 27 ans. Ce dernier qui était alcoolique, maltraitait fréquemment sa mère et la frappait pour obtenir de l'argent.

Au cours d'une nouvelle scène de brutalité, le cadet Abel intervint et tua son frère de deux coups de fusil. Il alla ensuite se constituer prisonnier.

Vu les circonstances du drame, le meurtrier a été laissé en liberté provisoire.

Le Chômage en Allemagne

MANIFESTATION DE SANS-TRAVAIL

Berlin, 26 décembre. — Le nombre de chômeurs s'étend et atteint le prolétariat allemand dans tous les centres industriels. La statistique officielle accuse un million environ de sans-travail, mais ces chiffres sont au-dessous de la réalité.

Les manifestations organisées par les chômeurs, privés du pain provoquent souvent des troubles, ce qui s'est passé à Auerbach.

Dans cette ville, un groupe de manifestants, au nombre de 6.000, parcourut la ville, drapeau déployé et réclamant du travail. La démonstration avait pris un caractère énergique de protestation. La foule se rendit ensuite chez le maire, où une délégation allait demander du travail ou des secours de chômage à raison de 200 mark par famille. Lorsque le représentant de la municipalité eut déclaré qu'il ne pouvait accéder à cette revendication, une seconde délégation se rendit après de lui et menaça de faire occuper le bâtiment par la masse des chômeurs.

Les autorités dépêchèrent des troupes, mais elles furent chassées par la foule.

C'est par une salve tirée en l'air que l'on crut disperser les manifestants. Mais prolétariat a fait la guerre, et ne s'évanouit pas au son du canon. La délégation se rendit de nouveau chez le maire et lui déclara catégoriquement que si satisfaction ne leur était pas accordée, les ouvriers s'empareraient des bâtiments.

Enfin, les sans-travail obtinrent pleine et entière satisfaction.

On a remarqué beaucoup de chômeurs de Falkenstein et plusieurs leaders syndicalistes de cette ville, parmi les manifestants.

Un voleur en avion

IL EST DESCENDU A COUPS DE MITRAILLEUSES

Winnipeg, 26 décembre. — La police canadienne vient de mettre à son actif la première capture « aérienne » d'un voleur, avec bataille en règle !

Un nommé Joseph Gadbury, était recherché pour escroquerie d'une somme de 15.000 dollars, il s'enfuit en avion. Les détectives lancés à sa poursuite demandèrent le concours de la police montée canadienne et l'aéroplane du fugitif fut attaqué à la traversée de la frontière par les mitrailleuses de la police qui réussirent à crever le réservoir d'essence et à endommager gravement l'hélice. Le voleur n'eut que la ressource d'atterrir et il fut pincé à l'arrivée.

Mort de Legien

Berlin, 26 décembre. — Le député socialiste majoritaire Legien, Président de la Fédération Générale des syndicats allemands et membre du Conseil d'administration de l'Office International du travail, à Genève, est mort ce matin.

NOEL TRAGIQUE A DUBLIN

PILLAGES ET INCENDIE

Dublin, 26 décembre. — La veille de la fête de la Noël a été marquée par divers incidents. Des individus ont pénétré dans les bureaux de la Hibernian-Bank, à Dregheda et y ont dérobé 36.000 livres sterling. Trente hommes armés et masqués ont pénétré de vive force dans les bureaux du journal « Corks Examiner ». Ils ont brisé les machines à coups de marteau, ont fait sauter des bureaux et ont mis le feu au bâtiment, après avoir enlevé tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

Une Comédie Municipale à Marcq-en-Barœul

Plus fort que Coulon, le Maire reste indéracinable et cramponné à son siège

Ce qui s'est passé hier au Conseil municipal de Marcq-en-Barœul, déchaîne décidément en moi, le démon de la poésie.

Comment, en effet, chanter comme il convient, les mirifiques exploits du premier magistrat municipal de cette commune, sans le secours des divines inspiratrices, prêtresses d'Apollon, mes amies les Muses.

Or donc, place à la poésie !...

Je chante les combats et ce « Bourgmest' » terrible
Qui, par ses longs travaux, sa patience invincible
Dans un Conseil illustre exerçant son grand cœur
Fit s'enfuir à la fin les conseillers moqueurs.

Oui, hilare et réjouissant, M. le maire resta maître de la place, provisoirement, du moins.

Cramponné à son poste, le premier magistrat de la commune de Marcq-en-Barœul tint essentiellement à se distinguer une fois de plus, à se singulariser en toute fantaisie et contre toute raison.

On sait la situation spéciale de la commune de Marcq-en-Barœul. Le Conseil municipal y est composé de 25 membres; douze socialistes et treize élus du Bloc National.

Le maire, M. Dujardin, appartient à ce deuxième groupe.

Vous croyez peut-être que la faible majorité du Conseil forme bloc autour de M. Dujardin et empêche la partie adverse de piétiner les plates-bandes de son maire.

Au commencement, ce fut comme ça. Mais depuis quelque temps déjà, ce bon M. Dujardin s'est affirmé d'une telle incapacité outrecuidante, que vraiment, il n'est plus défendable, même par les gens de son parti.

Attaqué par les uns, lâché par les autres, M. le bourgmestre, pensez-vous, songe à donner sa démission ?... Point..., dur comme fer, l' « Indéracinable », — comme on le surnomme, — se cramponne à son siège avec l'énergie du désespoir et une sorte d'incompréhension naturelle qui en devient touchante, à force d'être inconsciente.

Les conseillers municipaux ont beau ne plus répondre aux convocations du Conseil municipal. M. Dujardin reste là !...

Les attaques et les conseils ont beau se multiplier..., M. Dujardin ne comprend pas !...

Les budgets restent en suspens !... M. Dujardin n'en a cure !...

On le pousse dehors par les épaules !... doucement, M. Dujardin s'obstine à rester.

En vérité, c'est touchant !...

Une séance mirifique

Hier, pourtant, les conseillers municipaux avaient répondu à l'invite qui leur avait été faite.

Le Conseil municipal était au complet, ou presque.

C'est qu'aussi la chose en valait la peine !... M. le maire n'avait-il pas eu le toupet ou l'inconscience rare de faire afficher que les adjoints et conseillers municipaux, d'accord avec lui, avaient organisé le programme des fêtes du 11 novembre, alors qu'il n'en était rien.

Du coup, les conseillers du bloc eux-mêmes « l'avaient trouvé mauvaise ».

Bref, répétons-le, désireux d'avoir enfin une explication nette et franche, et de débarquer l'indésirable maire, les élus du peuple avaient répondu à la convocation adressée.

Résumons la séance !... Quelques phrases y suffisent !...

Dès le début, le socialiste Boudouré interpelle. Il proteste contre les affiches tendancieuses de M. Dujardin, et déclare que ses collègues refusent de voter les crédits demandés pour couvrir les frais de la fête.

Une certaine agitation se manifeste. On propose un vote de confiance au maire. A mains levées, à la presque unanimité, moins deux voix, dont celle du pauvre maire, cette confiance est refusée.

Le bloc lâche carrément son élu !... qui persiste néanmoins à rester en fonction.

Second engagement !... on procède à un vote secret pour l'adoption du crédit de 5 000 francs, proposé pour couvrir les frais de la fête du 11 novembre. Par 19 voix contre 4 et un bulletin nul, ce crédit est refusé.

Sensation générale !... On s'attend à ce que M. Dujardin se lève..., donne sa démission !...

« Et alors ?... interroge quelqu'un.

L'anxiété s'accroît, les cous se tendent...

Et alors ?... « l'Indéracinable » hoche un peu la tête..., se gratte le crâne..., toussotte..., et..., béat, paterne..., déclare : « Nous sommes à l'article quatre..., continuons, hein !... »

Stupeur !... Au ciel, les bras se lèvent !...

Enfin, M. Margat, — un autre conseiller du Bloc national, — se dresse et déclare que vu le refus du maire de se retirer, il considère la séance comme close.

Les conseillers se lèvent à leur tour... et se retirent tous, laissant là M. le maire avec son seul secrétaire général et des journalistes.

La séance atteint ici les plus hautes régions de la fantaisie !... Courteline ou A. Allais en tireraient une scène abracadabrante.

Grave et digne, M. le bourgmestre fait lire les questions inscrites à l'ordre du jour..., et prononçant à chacune le sacramentel « pas d'observation, adopté », termine ainsi cette scène vaudevillesque.

Ainsi se passa la réunion du Conseil municipal de Marcq-en-Barœul, en ce lendemain de Noël, qui prit figure de lendemain de carnaval, en cette commune privilégiée.

Un dernier mot !... On dit que M. Dujardin a définitivement adopté comme blason une feuille de lierre, entourée de gueules sur champ d'azur, avec cette devise : « Je meurs où je m'attache ».

G. G.

Plus de 500.000 fr. d'escroqueries

ELLES FURENT COMMISES PAR UNE FEMME AU PREJUDICE DE CENTAINE DE COMMERÇANTS PARISIENS.

Paris, 26 décembre. — Plus de deux cents commerçants parisiens viennent d'être escroqués par une aventurière dans les circonstances suivantes :

Depuis le commencement du mois ces commerçants recevaient une lettre-circulaire signée « Dupuy, directrice du « Bon Marché de l'Ouest », 17, rue Baudrière, à Angers, sollicitant l'envoi d'échantillons de marchandises diverses.

Des commerçants envoyèrent les marchandises demandées et en grandes quantités, d'autres, plus méfiants, ne répondirent pas.

Ces derniers eurent la visite, ces jours derniers, de Mme Dupuy, qui réussit à se faire confier de la marchandise payable à trente jours.

Un négociant en tissus, pris de soupçons déposa une plainte contre Mme Dupuy, qui fut arrêtée et conduite devant le commissaire de police de l'Odéon. Le magistrat parvint rapidement à établir que la pseudo Mme Dupuy se nommait en réalité Jeanne Vienne, vingt-sept ans, veuve d'un certain Puiset, décédé il y a un an à la prison de Melun où il purgeait une peine de six ans de réclusion.

Peu après le magistrat arrêtait également le complice de la femme Vienne, son amant, Eugène Dupuis, trente-quatre ans, dix fois condamné pour vol et abus de confiance.

Les parents de la femme Vienne, qui recevaient à Angers les marchandises confiées à leur fille, ont été également arrêtés.

Au cours de l'enquête on a découvert 300.000 francs de marchandises cachés dans une remise à Alfortville et l'on a pu établir qu'en avril dernier, à Belfort, 200.000 francs de marchandises escroquées avaient été vendues dans cette ville.

Le montant des escroqueries s'élève à plus de cinq cent mille francs.

Incendie d'un navire

Londres, 26 décembre. — Un incendie s'est déclaré à bord de la goëlette « Elbe » de Dublin, et a complètement carbonisé l'avant du navire. Le sinistre serait dû à l'imprudence des matelots qui s'étaient enivrés.

Deux d'entre eux ont été arrêtés.

Le Dimanche Sportif

Foot-ball Association — Matches Amicaux

OLYMPIQUE DE PARIS BAT OLYMPIQUE LILLOIS PAR 2 BUTS A 1

Match très intéressant joué devant cinq mille personnes, qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements aux deux équipes, celles-ci fournirent du reste un jeu splendide et très agréable à suivre. Le score n'indique pas la physionomie du jeu qui fut plutôt à l'avantage des Lillois, surtout dans la seconde mi-temps, et il ne faut pas conclure à une supériorité du foot-ball Parisien, sur le foot-ball Nordiste, non il est de même classe et si Paris gagne aujourd'hui, c'est sur un geste sportif peu élégant qu'il fût l'avantage ; ce dont le public d'ailleurs lui montra, après le match, tout son mécontentement.

ROUBAIX. — Au stadium Le Racing Club de Roubaix bat la Jeunesse Athlétique de St-Ouen par 5 buts à 0, Foot-ball de Rouen bat le Stade Roubaisien par 1 but à 0 sur le terrain du Pont-Rouge.

CHAMPIONNAT DE PROMOTION

RONCHIN. — Cercle Athlétique Delezenne de Roubaix bat Union Sportif de Ronchin-Thumesnil par 9 buts à 0.

Les Sucreries du Nord

PROCHAINES REMISES EN MARCHE

La remise en état des sucreries dans les régions envahies permet d'encourageantes prévisions pour 1921.

On escompte, en effet, la remise en marche, pour cette année, de 6 sucreries dans le Nord, 1 dans le Pas-de-Calais, 1 dans la Somme, 4 dans l'Aisne. D'où il convient d'espérer pour la campagne 1921-1922 une production totale de 350.000 tonnes de sucre, qui monterait à 460.000 tonnes en 1922-1923, à 550.000 tonnes en 1923-1924 et à 600.000 tonnes en 1924-1925.

La baisse du sucre est normalement au bout *de cet effort et aussi l'amélioration de notre change.*

Pour nos Conscrits

UNE PROPOSITION DE LOI SOCIALISTE

Basly, Cadot, Berthier, Rémy, députés du P.I.S., et plusieurs de leurs collègues, ont déposé la proposition de loi suivante :

« La libération des jeunes gens des classes 1919 et suivantes, originaires des départements envahis et qui, avant l'appel de leur classe ont été, ou versés dans les camps de concentration en France en mars 1918 en attendant leur incorporation ou embrigadés par l'ennemi, dans des équipes de travailleurs civils, sera effectuée en tenant compte du temps passé par les intéressés dans lesdits camps ou équipes. La durée de ces séjours, justifiée, le cas échéant par des certificats des maires ou autres, étant considérée comme présence sous les drapeaux ».

LILLE

LILLE-LEZ-BOUES !

Une sorte de génie malfaisant, le génie de la « bedouille » semble s'être abattu sur notre malheureuse citée.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui et il ne faut pas feuilleter bien loin les vieilles chroniques lilloises pour y retrouver de bien jolis couplets roulant sur ce sujet.

En 1903, dans une « Revue locale, un spirituel auteur écrivait à propos des trois moutons de la rue des Sept-Agaches, le couplet suivant :

L'un est blanc, l'autre noir, morbleu !
Si noir que l' troisième en est bleu.
Quand il pleut ! Dame ! ça les mouille !
Mais pour éviter la « bedouille »
Ces moutons épatants
Sont suspendus en l'air tout l' temps !...

Le grand malheur des Lillois, voyez-vous, c'est qu'il est impossible de se suspendre en l'air sempiternellement comme les trois moutons de la rue des Sept-Agaches et que, de très mauvais gré, il leur faut patauger et patauger sans cesse dans l'innommable mixture dont s'agrémentent les rues de notre citée.

En ces jours de Noël, Vendredi et Samedi surtout, ce fut catastrophal !... Toute la semaine précédente idem !...

— « C'est égal, — m'a dit quelqu'un, — ne pourrait-on faire encore un effort pour que la ville soit un peu moins sale ... Au centre, tout au moins !... C'est désespérant !... »

— J'ai bien peur que le vœu de la personne qui m'a dit ça soit pour longtemps encore platonique. La boue, dans notre malheureuse citée bâtie sur un marécage, suinte et gicle d'entre les pavés !...

— « Au diable ! Lydéric et Phinaërt qui choisirent un tel emplacement !... » m'a dit la personne à qui je fis part de mes craintes.

G. GRATIGNE.

Elections au Tribunal de Commerce

LES RESULTATS

Les élections au Tribunal de commerce ont donné les résultats suivants : Inscrits, 1.489 ; Votants, 218.

Président pour une année : M. Maurice Honbron, juge sortant, négociant en vin, 216 voix.

Juges titulaires pour deux ans : MM. L. Crépy, filateur, 213 voix ; Alfred Thiriez, 214 ; Robert Decroix, 213 ; Maurice Pollet, 214.

Juge pour un an : M. Albert Van Peteghem, 214 voix.

Juges suppléants pour deux ans : MM. Constant Crapez, 215 voix ; Liévin Danel, 210 ; 3 nuls.

Juge suppléant pour un an : M. Victor Derouhaix, 215 voix.

Le bureau était composé : M. Cramette, président ; L. Danel, Paul Dufour, Van Peteghem, assesseurs ; Leleu, secrétaire.

Un drame dans un couloir

Hier soir, Victor Bataille, 35 ans, cordonnier, rue d'Iéna, 127, apercevait un individu dans le couloir de son habitation. L'ayant prié de sortir, l'individu, au lieu de se retirer, entra dans une colère folle. S'étant précipité sur Bataille, il porta de furieux coups à la figure, le mordit et lui donna des coups de genou dans le bas-ventre.

Non content de cela, à peine dans la rue qu'il tourna sa fureur contre les carreaux qu'il brisa, puis contre la porte, dont il démolit le panneau du bas à coups de pied.

Appréhendé par des agents accourus au bruit de la dispute, l'irascible personnage déclara se nommer Jean Dierick et demeurer 70, rue de Thumesnil.

Comme explications, Dierick dit qu'il s'était trompé de domicile et qu'il n'avait frappé Bataille que... pour se défendre.

Dierick a été maintenu à la disposition de la police.

POUR SE METTRE EN MENAGE

Tamisier Antoine, 50 ans, tapissier, logeant rue Saint-Nicolas, en compagnie d'un manœuvre, Louis Couvreur, 25 ans.

En rentrant chez lui hier, Tamisier constata qu'on lui avait dérobé 350 francs. Il attendit longuement Couvreur pour lui conter sa mésaventure, mais Couvreur ne revenant pas, Tamisier sortit s'inquiétant soupçons germer en lui au sujet de son co-logeur.

Ayant conté son aventure à la police, celle-ci mit bientôt en arrestation Couvreur qui avoua, en effet, avoir emprunté ces 350 francs au tapissier, dans le but, dit-il, de se mettre en ménage.

La justice appréciera.

COMME ÇA SE TROUVE...

Hier, nous avons annoncé qu'un camion avait été délesté d'un sac contenant 20 kilos de tabac, appartenant à M. Laisne.

Nous avions annoncé d'autre part que dans la nuit un arabe du nom de Lakdar ben Amed, demeurant rue Jeanne-Maillotte, avait, au cours d'une rixe été blessé de deux coups de couteau, par un débardeur, le nommé Désiré Duprez, demeurant rue de la Vignette. Ce dernier, arrêté peu après, avoue être l'auteur du vol des 20 kilos de tabac.

EN CAPTIVITÉ

POESIES et CHANSONS de M. A. WARNIEZ

Un chansonnier patoisant Lillois, M. A. Warniez, vient de faire éditer un bien joli recueil de poésies, chansons et monologues ayant trait à sa captivité en Allemagne.

La vie des prisonniers de guerre, dans les camps de concentration, y est peinte en termes savoureux, décrite en mots à l'emporte-pièce.

L'œuvre débute par un hommage de reconnaissance aux deux marraines de guerre bonnes fées du prisonnier, puis M. Warniez nous décrit sa captivité.

C'est fait au jour le jour, en grande partie, dans ce bon vieux langage patoisant cher à Desrousseaux, à ses successeurs. Certains couplets sont remarquables, je relève principalement ceux ayant trait aux « Ptits métiers du camp » :

Vous nous d'mandez ch' qu'on peut faire
Dins un camp d' prisonniers d' guerre,
Quand on a du goût
Qu'on a du bagout,
Pour s'amasser un p'tit sou,
Ch'est facile, n'ayez point l' doute,
Ch' n'est que l' premier pas qui coûte ;
L'un s' met commerçant,
L'autre in fait autant
Tout l' monde veut êtr' négociant...

Je vous recommande aussi la description de « d'Gambre 32 B. », et surtout « La Désinfection du camp de Zickau » et « Le Lazaret », lamentables tableaux d'une ironie mordante où persiste tout l'esprit gaulois, moqueur et frondeur de la race française :

Lazaret ! est-ce bien le nom
De ce taudis rudimentaire,
C'est une grande boîte en carton
Elevée à un pied de terre,
L'air y entre de toute part
Deux foyers vicient l'atmosphère
C'est le lieu béni du cafard
Notre compagnon de misère.

« Le Lazaret », comme vous le voyez, pour être écrit exceptionnellement en français, n'en « touche » pas moins juste. Et puis, en tas, se succèdent années par années, retraçant la vie, les angoisses, les espérances du prisonnier, *chansons, monologues, piécettes* se succèdent.

M. A. Warniez fit bien de réunir tout cela *en un petit volume qui, pensons-nous, est* appelé à un joli succès.

V. B.

La fanfare de Fives

La société de la Fanfare de Fives a fêté hier sa fête annuelle de Ste-Cécile.

Après plusieurs aubades faites aux présidents et membres honoraires, un banquet avait lieu à 14 heures, dans la salle des Fêtes du Café du Point du Jour, rue Saint-Gabriel, 4.

M. Bramme, vice-président d'honneur, présidait, ayant à ses côtés MM. Rohart, président actif ; Bomart, vice-président ; Massart, chef ; Deligne, président d'honneur, et Brisbart, directeur de la Lyrique de Fives-St-Maurice ; Leleu, du Comité des Fêtes de Fives-St-Maurice, etc...

Pendant toutes ces agapes, la plus sincère camaraderie ne cessa de régner parmi tous les convives.

Au dessert, des discours furent prononcés par MM. Rohart, président ; Bramme, vice-président d'honneur ; Brisbart, directeur de la Lyrique de Fives-St-Maurice ; Massart, chef de la Lyrique de Fives-St-Maurice ; Massart, chef de la Fanfare ; Leleu, du Comité des Fêtes de Fives-St-Maurice, et Warlop, au nom des membres honoraires.

M. Bonnart, vice-président, excusa MM. Flipot, président d'honneur ; Delbart-Mallet et Boutry, empêchés.

A l'issue du banquet un vivat fut chanté en l'honneur de M. Flipot, le dévoué président d'honneur.

Un concert eut lieu ensuite où se firent entendre MM. Charlet, basse de la Lyrique de Fives-St-Maurice ; Nirel, comique, et d'autres artistes de la société.

Une sauterie intime termina cette jolie fête, et l'on se sépara en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

Fiançailles rouges

Vandenbossche Victor, journalier, 38 ans, et Augustine Decuyper, 26 ans, fileuse, filaient depuis quelque temps le parfait amour dans un domicile commun, rue de Philadelphie.

Les deux amants avaient résolu ces temps derniers, de régulariser leur situation et le mariage avait même été décidé pour vendredi dernier.

Dans le dessein d'assister à cette cérémonie, le frère et la mère de la jeune femme étaient venus à Lille, lorsque la veille de l'hyménée, Augustine, sans prévenir âme qui vive, s'en fut sans laisser d'adresse, emportant différentes choses, que la vie commune et l'habitude lui avaient rendues chères.

Grande colère de Vandenbossche en constatant la disparition de sa future femme et de son mobilier.

Le fiancé déçu se mit en chasse et finit par découvrir sa volage amie au 14, de la rue Carpeau.

Suffoquant de colère et trouvant sans doute la langue française trop pauvre pour exprimer ses sentiments, l'amant délaissé préféra ponctuer son mécontentement de deux coups de couteau dans le sein gauche de son amie.

La jeune femme, qui n'est que légèrement blessée, est soignée chez des amis ; quand à Vandenbossche, procès-verbal a été dressé contre lui.

DANSEUR PEU COMMODE !

Hier soir, vers huit heures, l'agent Liévin fut requis à l'estaminet 17, rue de la Barre, où deux danseurs se disputaient.

Le policier interpella l'un d'eux, le nommé Bondeaux Louis, journalier, rue Lalau, qui se rebiffa et blessa légèrement l'agent à l'index de la main droite.

Bondeaux a été mis en état d'arrestation. Il a été ce matin déféré au parquet.

A la Société de Géographie

UNE CONFERENCE SUR LA GUADELOUPE

Devant une salle archi-comble, hier après-midi, a été faite l'une des causeries les plus applaudies qui aient eu lieu à Roubaix depuis longtemps. Pendant une heure et demie, M. Anatole Mignard, ingénieur des usines Kuhlmann, chevalier de la Légion d'honneur, a tenu son auditoire sous le charme, en évoquant l'île enchanteresse où il est né.

L'ancien pays des Caraïbes, français depuis trois siècles, si chèrement défendu contre les tentatives d'accaparement, dont il fut l'objet de la part des voisins, à peine plus peuplé aujourd'hui que la ville de Lille, fournit à la métropole une part considérable des produits alimentaires coloniaux. La vie s'y écoule laborieuse et agréable, sous un climat tiède et constant, parmi la végétation riche et variée où disparaissent les habitations pittoresques, cependant qu'elle trouve, dans les deux villes principales, le confort le plus moderne et l'animation mondaine des chefs françaises.

Après avoir fait défiler sur l'écran les sites magnifiquement accidentés du pays natal, qu'il commente avec passion parfois avec humour, le jeune orateur déplora que l'on ait tant tardé à reconnaître la qualité de français aux Guadeloupéens qui aiment cependant beaucoup la France. M. Mignard, lui-même, au début de la guerre, a été « obligé de s'engager pour pouvoir servir... »

Actuellement, dans la presse américaine et dans une partie heureusement restreinte de la presse française des Antilles, il est question d'une cession de la Guadeloupe, par laquelle la France se libérerait de sa dette envers les Etats-Unis. Ces bruits entièrement là-bas une crise d'indignation ; aussi, espérons que ce geste financièrement heureux, peut-être mais anti-français, ne sera pas fait.

M. Mignard a éprouvé aux ovations qui soulignèrent sa péroraison, que de ses paroles une impression profonde était restée dans le cœur des français qui l'écoutaient.

A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La L. D. H., section de Lille, dans son assemblée générale du 26 décembre, a procédé à l'élection pour le renouvellement des membres de son bureau.

Ont été nommés : Président d'honneur, Collier Paul ; Président, Bardou Paul ; Vice-Président, Moithuy Gaston, Sautreau Raymond ; Trésorier Vanduick Louis ; Secrétaire, Vanduick André ; Membres : Allard, Delavenne, Deverhay, Fremaux, Landry, Mayeur, Rehoul, Vanduick.

PETITES NOUVELLES

POUR CHANGER. — On a volé la bicyclette de M. Albert Flament, épicier, 156, rue Nationale, hier matin, dans le couloir de son domicile. La police enquête.

A l'Hippodrome lillois

LE TRIOMPHE DU CIRQUE RANCY

On ne peut, certes, donner d'autre nom à l'accueil enthousiaste que le public lillois a fait aux excellents artistes du Cirque Rancy, au cours des deux spectacles donnés hier, dimanche, en matinée et en soirée, spectacles pour lesquels on refusa du monde à toutes les places.

Rappelons à ce propos qu'il y a tous les jours au Cirque Rancy, matinée à 15 heures et soirée à 20 heures et demie.

Plus que jamais on est prié de ne pas fumer. L'exemple des Hippodromes de Gand et de Douai qui viennent d'être détruits par des incendies, est de nature à expliquer largement la sage mesure qu'a pris à cet égard le propriétaire de l'Hippodrome Lillois approuvé par la Municipalité.

AU PALAIS D'ÉTÉ

Une intéressante partie de hockey

Assistance choisie et nombreuse, hier, dans la splendide salle du Palais d'Eté.

Très brillante partie entre le Red Star Bruxellois et le Hockey Club du Fresnoy et l'Association des Patineurs Lillois.

Ces deux dernières associations fondues en une seule pour la circonstance.

Le Red Star Bruxellois a nettement dominé toute la partie et a *marqué, à la première mi*-temps, 6 buts à 0 et 3 buts à 0 pour terminer.

Il faut reconnaître que les athlètes belges sont très en forme et que l'Association française vient de se créer ; mais il n'en subsiste pas moins *qu'il y a de la part des Lillois un effort qui* mérite l'être encouragé, et puisque notre sympathique ami, Victor Guillaerde, met son skating si aimablement à la disposition des sportsmen, il n'y a aucune raison que nos jeunes *athlètes ne s'y viennent entraîner et ne prennent* bientôt leur revanche.

En attendant, si nous en croyons des indiscrétions, le Palais d'Eté nous offrira, cet hiver, quelques réunions qui feront sensation dans le monde sportif.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles de Monsieur Jean-François Bossuyt, plombier-zingueur, réformé de guerre, décédé à Lille, le 24 décembre 1920, dans sa trente-quatrième année, auront lieu aujourd'hui lundi 27, à deux heures et demie de l'après-midi.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Moulins-de-Garance, 2, à deux heures un quart, d'où son corps sera conduit directement au Cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Lambillotte Jean, rue de Douai, 119. — Landas Jeanne, rue Ch.-Decottignies, 11. — Delasy Marguerite, rue Boucher de Perthes, 1. — Ghilain Jacqueline, rue du Sec-Arembault, 43. — Veniat Jean, rue Gantois, 99. — Collart Simon, rue du Faubourg des Postes. — Mestdag Louis, rue de la Maisonce, c. Evin, 1. — Huguet Roger, rue Louis Christiaens, 5. — Riquier André, rue Fombelle, 7 bis.

Décès. — Boon Berthe, 2 mois, rue d'Esquermes, 95. — Maginel Jules, 73 ans, angle des rues Faidherbe et des Ponts de Comines. — Carrette Flore, 3 mois, rue de Juillers, 50. — Jourdain Marie, 76 ans, veuve de Alexandre Vandamme, rue de Paris, 224. — Vankemmel Gustave, 1 jour, rue de Wazemmes, 132. — Brevart Victoria, 49 ans, ép. de Léon Pestelle, rue Jeanne-d'Arc, 58. — Mezereau Placide, 88 ans, cél., rue Bourjembois, 7. — Lecocq Hélène, 2 jours, rue de la Concorde, 6. — Démon Aimée, 71 ans, veuve Lacy, rue de Douai, 11.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence : M. LERAY, Vice-Président

UN PERE INFAME. — Billot Carlos, 40 ans, journalier, demeurant à Marquillies, est condamné à 4 années d'emprisonnement pour avoir excité à la débauche ses propres fillettes, Odile, âgée de 14 ans, et Jeanne, âgée de 18 ans.

ABUS DE CONFIANCE. — Pour avoir soustrait une somme de 1.000 francs, au préjudice de la Boulangerie Coopérative, l' « Indépendante », dont il était le livreur, Fernand Carlier, 33 ans, cocher, 50, rue de Londres, à Lille, écope 3 mois de prison.

ESCROQUERIES. — Pour de nombreuses escroqueries commises au préjudice d'habitants de la commune de Wambrechies, et pour port illégal d'uniforme, Georges Declercq, 22 ans, sténo-dactylographe, est condamné à 8 mois de prison.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — 200 fr. d'amende à Albert Dupont, 36 ans, entrepreneur de bâtiments, 48, rue du Pont-du-Lion-d'Or, à Lille, et à Baratte J.-B., chauffeur d'auto, au service de M. Vandenbossche, de Wambrechies.

LES VOLS A L'EGLISE DE LA BASSEE. — Un mois de prison à Gonzalès Delbecque ; six mois par défaut à Gaetan Thibaut ; 4 mois et 100 francs d'amende à Adrien Courreux ; 2 mois et 100 francs d'amende à Marcel Schlosser ; 1 mois (sursis) et 100 francs à Julienne Gourdin ; 8 jours (sursis) et 16 francs à Alexandre Jean et à Emile Bonnart ; 15 jours (sursis) et 30 francs d'amende, à Jules Mortreux ; 8 jours (sursis) et 16 francs, à François Debille ; 15 jours (sursis) et 30 francs à Victor Vasse et à Florimond Vasse ; 16 francs d'amende à Eugène Destamps, pour vol et complicité de vol de plaques d'Etain commis dans l'église de La Bassée, au préjudice du service de récupération des Régions Libérées.

HAUSSE ILLICITE. — Georges Lepers, 46 ans, quincaillier, 127, rue de Lannoy, à Roubaix, qui vendait le litre d'essence 3 francs, en juillet dernier, alors que la taxe municipale était de 2 fr. 25, écope 100 francs d'amende.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — Remaux Gustave, 27 ans, ingénieur, demeurant à Paris, a heurté avec son auto le 5 octobre dernier, à Haubourdin, rue Sadi-Carnot, la jeune Fernande Bonnel, âgée de 9 ans.

De l'enquête, il résulte que l'auto marchait à une allure normale et que la vue du chauffeur, à l'endroit de l'accident était masquée par un tramway qui venait en sens inverse. Le tribunal, en raison de ces circonstances, condamne Remaux en 25 francs d'amende.

COUPS ET BLESSURES. — Joseph Laporte, 19 ans, rue de l'Espierre, à Roubaix, a rencontré le 19 novembre dernier, Jules Vandamme, 39 ans, garçon brasseur, 2, rue du Hutin, au service de la brasserie Meyerbeer-Union, conduisant une balladeuse chargée de deux demi-rondelles, au moment d'une grève des transports.

Une discussion eut lieu au cours de laquelle Laporte porta à Vandamme de nombreux horions. Sa déclaration fut immédiatement citée par le gendarmerie et le procès-verbal signé de sa main.

A l'audience de ce jour, Laporte reconnaît avoir frappé Vandamme qui, malgré sa déposition démentie les faits ; en conséquence, le tribunal condamne Laporte à 25 francs d'amende et pour faux témoignage le témoin Vandamme à 6 mois de prison.

La boîte aux lettres de nos lecteurs

UNE RUE IMPRATICABLE

On nous écrit :

« La rue Saint-André, devient de plus en plus dangereuse pour la circulation de tous genres de véhicules.

» Au temps jadis, le tramway S, empruntait la dite rue, les rails existent toujours, mais la Compagnie des tramways, n'a pas encore jugé bon de remettre cette ligne en circulation.

» De ce fait, cette voie est abandonnée et par endroits, les rails dépassent de plus de cinq centimètres la chaussée. Les voitures hippomobiles y esquintent leurs roues, les cyclistes y ramassent des pelles et les autos, en dérapant risquent de causer de très graves accidents.

» Il est donc très urgent que la municipalité mette en demeure la Compagnie de procéder à la réfection du trajet emprunté par l'ancien car S. »